



AVIS DE RECRUTEMENT

RECRUTEMENT RESERVE SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE 2EME CLASSE

DES SERVICES DECONCENTRES
DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
SESSION 2016

Pôle Certification –
Formation – Vie étudiante

Division des Examens et
Concours

VR/DEXCO
n° 3211-2016 - 30.

N° 2016- 0030 VR/DEXCO du 11 FEV. 2016

Affaire suivie par
READ-CARLIEZ Alessie

Bureau : 224
Tél. : (687) 26.61.72
Fax : (687) 26.61.73
Mél. :
aread@ac-noumea.nc

1, avenue des
Frères Carcopino
BP G4
98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Loi no 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Décret no 2012-631 du 3 mai 2012 relatif aux conditions d'éligibilité des candidats aux recrutements réservés pour l'accès aux corps de fonctionnaires de l'Etat des catégories A, B et C et fixant les conditions générales d'organisation de ces recrutements en application de la loi no 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Arrêté du 9 janvier 2013 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Arrêté du 19 janvier 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture de recrutements réservés sans concours d'adjoints administratifs de 2e classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Un adjoint administratif exerce des tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Les titulaires du corps ont vocation à exercer au sein de l'administration centrale, dans les services déconcentrés (rectorats d'académie) et dans les établissements d'enseignement. Il peuvent se voir confier des fonctions de secrétariat ou de gestion dans un collège, un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur, comme dans une structure administrative du ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ou du ministère des sports.

CONDITIONS D'ACCES :

LES FONCTIONNAIRES NE PEUVENT PAS ETRE CANDIDATS A CE RECRUTEMENT.

UN CANDIDAT NE PEUT SE PRESENTER QU'A UN SEUL RECRUTEMENT RESERVE OUVERT AU TITRE D'UNE MEME SESSION.

Sont concernés par le recrutement réservé sans concours d'ADJAENES les agents contractuels de droit public relevant du ministère de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur et de la recherche, en fonction ou en congés au 31 mars 2011 et bénéficiant d'une certaine ancienneté.



2/3

Les candidats accèdent aux informations concernant les conditions d'inscription à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/siac3>.

Attestation d'éligibilité

Vous êtes candidat à un recrutement réservé, vous devez :

- 1) télécharger sur le site du ministère une attestation d'éligibilité (<http://www.education.gouv.fr/siac3>)
- 2) l'adresser au service du personnel qui vous gère (ou qui vous a géré en dernier lieu) pour la faire remplir
- 3) la fournir dûment complétée et signée au vice rectorat de la Nouvelle-Calédonie – Division des Examens et Concours – BP G4 – 98848 NOUMEA.

Ce document ne vaut pas inscription et tout candidat souhaitant se présenter à un recrutement réservé doit s'inscrire avant le 02 mars 2016, 17 heures (heure de Paris).

L'INSCRIPTION

L'inscription s'effectue EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET en 1 PHASE à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

Les inscriptions sont enregistrées du **mardi 02 février 2016** à 12h00
au **mercredi 02 mars 2016** à 17h00, heures de Paris



AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION

Documents reçus par les candidats

Tous les candidats reçoivent, à l'issue de la clôture du service d'inscription, par voie postale :

- Un récapitulatif de leur dossier d'inscription rappelant leur numéro d'inscription, ainsi que l'ensemble des données relatives à leur inscription. Les candidats doivent conserver ce document.
- Un formulaire indiquant les pièces justificatives qu'ils devront adresser au service d'inscription, en se conformant à la date indiquée sur ce document. Toutes les pièces justificatives nécessaires devront être retournées accompagnées de ce document.

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le recrutement réservé sans concours se fait en deux temps après l'inscription par internet :

- 1 - les candidats fournissent un dossier de candidature comportant une lettre de candidature, un curriculum vitae stipulant le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés, accompagné, si le candidat le juge utile, d'attestations de travail ; l'ensemble des dossiers est examiné par la commission chargée du recrutement ;
- 2 - au terme de cet examen tous les candidats sont convoqués pour un entretien par cette commission.

A l'issue des entretiens, la commission arrête par ordre d'aptitude la liste des candidats déclarés aptes. Les critères de sélection sont essentiellement professionnels.

DATE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE : vendredi 1^{er} avril 2016

Le dossier devra être déposé ou posté en temps utile pour que l'enveloppe soit oblitérée à la date indiquée ci-dessus, le cachet de la poste faisant foi. Attention, tout envoi hors délai entraînera l'annulation de la candidature.

A noter qu'un timbre à date de l'établissement ou service d'exercice ne saurait être accepté en lieu et place du cachet de La Poste.

ADRESSE DE RENVOI DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

Pour un dépôt : VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
(avant 16h00) ACCUEIL
22 RUE J-B DEZARNAULDS
BP G4
98848 NOUMEA CEDEX

Par La Poste : VICE RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE
DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS
22 RUE J-B DEZARNAULDS
BP G4
98848 NOUMEA CEDEX

DATE DE L'ENTRETIEN : sera communiquée ultérieurement

NOMBRE D'EMPLOIS : sera communiqué ultérieurement

AFFECTATION : postes à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

RENSEIGNEMENTS : <http://www.education.gouv.fr/siac3>
<http://www.ac-noumea.nc>

Le secrétaire général du vice rectorat
de la Nouvelle-Calédonie
Secrétaire général des enseignements

Thierry MABRU

